



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 novembre 2016

**DELIBERATION N° 171/11/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION EN SURCHARGE FONCIERE -
OPERATION 31-35 RUE DU JEU DE PAUME A MONTAUBAN PAR MESOLIA**

L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 novembre 2016.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 5

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Gérard ROUTIER à Marc BOURDONCLE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Monsieur, Thierry DEVILLE, Sophie LARAN, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

MESOLIA envisage une opération acquisition - amélioration d'un immeuble ancien situé 31-35, rue du Jeu de Paume avec la réhabilitation de 3 logements en financement PLUS.

La typologie est la suivante :

Typologie	Surfaces moyennes
2 T2	55,28 m ²
1 T3	74,23 m ²

Cette opération fait l'objet d'un financement aidé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre « 36 PLUS petits logements » et peut, à ce titre, selon les termes de la convention signée avec l'ANRU le 5 novembre 2004, bénéficier d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 11 500 € par logement de la part du Grand Montauban soit 34 500 €.

Le coût total de l'opération est estimé à 385 735 € et le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Charge Immobilière	27 430,00 €	Subvention ANRU	74 295,68 €
Coût des travaux	306 904,00 €	Prêt PLUS 40 ans	183 816,00 €
		Prêt PLUS 50 ans	57 919,00 €
Honoraires	51 401,00 €	Subvention GMCA	34 500,00 €
		Fonds propres	35 204,32 €
Total	385 735,00 €		385 735,00 €

MESOLIA demande au Grand Montauban – Communauté d'Agglomération de lui accorder une participation au titre de la surcharge foncière de 34 500 €.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 17 novembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une subvention au titre de la surcharge foncière de 34 500 € à MESOLIA pour l'opération mentionnée ci-dessus.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention au titre de la surcharge foncière de 34 500 € à MESOLIA pour l'opération mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 DEC. 2016

De sa publication le :

01 DEC. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 novembre 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

